

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **23**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **8**

**OBJET :**

**Cession des parcelles ZV  
267, 268 et 269 à la  
Communauté de  
communes THIERS  
DORE ET MONTAGNE**

**SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-  
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,  
Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Eric BOUCOURT ;  
Francis ROUX ;  
Bernard DUNIAT ;  
Yoann BENTEJAC ;  
Farida LAID ;  
Serap ALP ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

**CESSION DES PARCELLES ZV 267, 268 et 269 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111- 1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;

Dans le cadre de la création de l'aire de grand passage, prévue par le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2023-2028, et portée par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, il est nécessaire de céder les parcelles ZV 267, 268 et 269 appartenant à la Commune de Thiers à Thiers Dore et Montagne.

Ces parcelles sont situées sur le secteur sud de Felet.

Compte tenu du projet d'intérêt général, il est proposé de céder ces parcelles à titre gratuit.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 NPPV (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP) :**

- **Approuve** la cession des parcelles ZV 267, 268 et 269 à titre gratuit à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Eric BOUCOURT

le Maire,



Stéphane RODIER